institut français du cheval et de l'équitation

DÉCISION

Le directeur général

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R. 653-13 à R. 653-28 du code rural et de la pêche maritime portant création et organisation de l'Institut français du cheval et de l'équitation ;

Vu le décret du Président de la République du 1er octobre 2018 nommant Monsieur Jean-Roch GAILLET comme directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation ;

DÉCIDE

Article 1er :

Madame Anne-Marie DUTEL, directrice de la délégation territoriale Arc méditerranéen (Provence Alpes Côte d'Azur Occitanie Corse), est autorisée à signer tous les actes, décisions ou conventions et tous les documents comptables relevant des activités de sa direction, à l'exception des actes portant sur des biens immeubles ou portant recrutement de personnel permanent. Elle est également autorisée à signer les marchés spécifiques correspondant aux besoins de la délégation dont elle a la charge et dont le montant annuel est inférieur au seuil des marchés formalisés de biens et services.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie DUTEL, Madame Anne-Sophie LAUTHIER est autorisée à signer les mêmes documents, dans les mêmes conditions.

Article 3 :

La présente délégation abroge et remplace toutes les délégations antérieures ayant pu être consenties à la ou aux personnes désignées ci-dessus.

Article 4 :

Un exemplaire de la présente délégation sera notifié à l'agent comptable de l'établissement ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle économique et financier.

Elle sera mise ne ligne sur le site Internet de l'Institut.

Fait à Saumur, le 3 octobre 2018

Le Directeur général
Jean-Roch GAILLET

Direction générale
BP 207 - Terrefort
49411 SAUMUR CEDEX
02 41 53 02 57

SIREN : 130 010 440

les Haras nationaux | Aquitaine

Délégation régionale

Vu pour la légalisation de la signature
de Madame DUTEL épouse DUFERÉ
GELOS, le 10 avril 2008
P/Le Maire,

MAIRIE DE GELOS
64110

Vu pour la signature
de Monsieur TOMAS Pelouthica Aimé
le 11 juin 2007